

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 43.50 Six mois... 76.50 Un an... 150.00

JOURNAL DE ROUBAIX POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX ANNONCES: la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 50

ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, LE 19 DÉCEMBRE 1880

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES (Service particulier)

COMMISSION DE LA RÉFORME JUDICIAIRE Paris, 18 décembre, 3 h. 15 s. La commission relative à la réforme judiciaire est réunie en ce moment.

Il prononce un discours dont voici la substance: « Veut-on faire quelque chose? L'orateur ne veut pas que le Sénat prenne de responsabilité périlleuse; ce qui arriverait si l'on voulait entrer la question.

Après le discours prononcé par M. Jules Simon, la discussion générale a été close et la commission s'est ajournée à mardi pour discuter les articles.

En résumé MM. Brunet, Dalsol et le duc d'Audoubert Paquet sont d'avis d'enterrer la question; MM. Simon, Bertaud de Bernard et Teissie-Salguy n'acceptent pas le projet de la Chambre mais veulent une réforme sérieuse de la magistrature; MM. Biringer et Maleville penchent vers l'opinion de M. Brunet, mais ils ne se sont pas encore prononcés définitivement.

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE Paris, 18 décembre, 3 h. 50, soir. La commission sénatoriale relative à l'établissement de la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles publiques, a nommé : président, M. Scheurer-Kestner; et secrétaire, M. Georges Guiffrey.

REUNION DE LA GAUCHE Paris, 18 décembre, 4 h. soir. La commission extra-parlementaire de la gauche s'est réunie hier soir dans la soirée pour entendre la lecture du contre-projet présenté par M. Jobard.

SECRET DU VOTE Paris, 18 décembre, 3 h. 35, soir. La commission sénatoriale relative au secret des votes, les scrutins publics a entendu aujourd'hui M. de Fallières, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et M. Camécasse.

TRIBUNAL DES CONFLITS Paris, 18 décembre, 4 h. 40 s. Le tribunal des conflits a examiné aujourd'hui les affaires contenant les plaintes déposées par divers congréganistes expulsés contre des préfets et des commissaires de police, pour violation de domicile et attentat à la liberté individuelle.

RETABLISSMENT DE LA MAIRIE CENTRALE DE LYON Paris, 18 décembre, 3 h. 15 s. La commission relative au rétablissement de la mairie centrale de Lyon s'est réunie aujourd'hui.

FEUILLETON DU 20 DÉCEMBRE

LES RIVALITÉS

Le boulanger envoyait du pain brûlé ou s'en envoyait pas du tout; le boucher faisait semblant d'oublier les commandes de la domestique du docteur Hervey, et quand celle-ci se présentait pour emporter la pièce convenue, elle avait été prise par la servante du maire, celle de l'adjoint, celle du curé ou par madame Malicorne. On se consolait en excuses, et trois jours après les menues choses se renouvelaient. La pauvre servante, une brave fille de Vermont, en pleurait de dépit et inventait toutes sortes de combinaisons pour cacher la vérité à son maître et lui trouver à dîner.

Elle a décidé que M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique serait entendu à la prochaine réunion de la commission. La séance a été très animée et une discussion très vive a laqueuse ont pris part MM. Buffet, de Fourrier, et Porriquet, a eu lieu contre le projet présenté.

LA NOTE DE LA PORTE Paris, 18 décembre, 9 h. 20 s. Il y a un échange de vues très vif entre les puissances au sujet de la Note de la Porte.

CESSION DE CANOE A LA GRÈCE Paris, 18 décembre 5 h. soir. Le bruit qui a couru que le secrétaire de l'ambassade d'Allemagne aurait parlé à M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affaires étrangères, de la cession de la Grèce à la Grèce est complètement faux.

COMMISSION D'ENQUÊTE DE CISSEY Paris, 18 décembre, 8 h. 30 m. La commission relative à l'enquête sur les actes de M. le général de Cissey, pendant son ministère a nommé hier une sous-commission de dix membres chargée d'examiner les dossiers des marchés qui ont été signés à son attention.

CONFÉRENCE A BEAUVAIS Beauvais, 19 déc. 8 h 40 m. Dans une conférence faite à Beauvais par M. Fiequet, il a été dit que les libérés municipaux étaient la base du régime républicain et qu'il fallait, dans les élections municipales, éviter les questions personnelles et être sévère pour les principes.

NOMINATION D'UN RECEVEUR PARTICULIER Paris, 19 déc., 9 h. m. Notre correspondant particulier de Paris nous télégraphie: « Par décret, il est nommé M. Veil, receveur à Tergemont aux fonctions de receveur particulier à Vouziers.

L'AGITATION IRLANDAISE Londres, 18 décembre. Les fonds recueillis pour la défense de M. Parnell s'élevaient aujourd'hui à 10,000 livres sterling.

ETUDIANTS EN MÉDECINE DE RUSSIE Moscou, 18 décembre. Environ quatre cents étudiants en médecine se sont réunis hier dans la cour de l'Université à Moscou.

La laïcité et l'obligation Un ancien professeur de l'Université, M. Chalmet, a soutenu cette semaine, devant la Chambre, la thèse de ce qu'il appelle, dans une langue qui n'est pas sans franchise qu'un universitaire, « la laïcité » c'est-à-dire l'instruction laïque en même temps qu'obligatoire. « La réforme capitale, c'est l'école, c'est la laïcité ». L'obligation n'est pas un principe, c'est un moyen... Mais la laïcité est un principe. On ne pouvait pas mieux traiter le sentiment et avouer le calcul des radicaux qui nous font cette nouvelle loi d'engagement primaire. L'instruction sera obligatoire, mais, en étant obligatoire, elle sera laïque; le père de famille sera donc contraint non pas seulement d'envoyer son fils à l'école, mais de le conduire dans une école où la laïcité défendra qu'on lui donne l'instruction religieuse et même qu'on lui enseigne qu'il y a un Dieu, qu'il y a une âme. Ce n'est pas de savoir lire et écrire que le législateur du jour demande à cet enfant c'est de l'instruire avec un maître qui lui apprendra, par ses leçons, par son exemple, qu'il n'est besoin ni de croire à Dieu ni de croire à une

dins regorgent, nous en ferons pousser dans le nôtre, qui est très grand; cherchez un jardinier. Je prierais aussi mon ami Fromentin de m'envoyer des poules et des lapins, et dans quelques mois nous aurons une basse-cour respectable et des œufs frais tous les matins. Quand M. Fromentin apprit du docteur ce qui lui arrivait, il dit: « C'est une guerre ridicule et stupide; nous allons y mettre bon ordre; mais elle se renouvellera sous une autre forme, nous vous en prévenons pas plus que celle-ci. Le jour où les Malicorne se dévoileront, l'interviendrai. Suzanne, la servante, s'enquit d'un jardinier; on lui en désigna un. Elle alla chez lui et le pria de venir mettre en état le jardin du docteur Hervey. — J'irai demain matin, dit le jardinier. Mais le lendemain, il ne vint point. Elle alla chez un autre. Celui-ci prétextait, pour refuser, que tout son temps était employé, et qu'il lui était impossible de donner une heure par jour à M. Hervey. — Vous êtes tous des brigands! dit Suzanne; je saurai bien me passer de vous. Et comme c'était une fille forte et courageuse, elle se mit à remuer la terre, à semer, à sarcler, à arroser, tant et si bien que bientôt le jardin du docteur produisit les meilleurs légumes de la contrée. Jacques Hervey ne voulut point laisser à ses ennemis la gloire d'un triomphe passager; il se rendit chez le maire. Cet officier municipal était un simple cultivateur, homme faible, à peu près illet-

travaux pour avoir une théorie pour connaître et pratiquer le bien. Or, cette habitude de l'athéisme professionnel et du matérialisme inconscient, qui sous couleur de neutralité religieuse et philosophique, répète dans l'enseignement de l'école, aura un effet certain aux yeux de sâtes et des matérialistes qui viennent imposer à l'école le respect de toute la religion, le respect même de toute philosophie déiste et spiritualiste. Et voilà l'unique dessin de cette loi; en voilà l'inspiration ou plutôt l'arrière-pensée! Ceux qui insistent aujourd'hui l'école sans Dieu veulent, quoi qu'en dise M. Chalmet, faire l'école contre Dieu, et quand même ils ne le voudraient pas, ils seraient évidemment le résultat inévitable de cette loi.

Quelle raison nous donne-t-on de cette double contrainte qui, en obligeant le père de famille à faire instruire son fils, le force à le faire instruire sans Dieu? La liberté de conscience. Eh bien! cette liberté qu'on nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que l'école, en s'appropriant la loi de 1850, nous ferme à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion? Cette liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?

La liberté de conscience, n'est-ce pas celle que nous défend de révoquer, n'est-ce pas celle que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion, et que nous ne pouvons plus nous défendre de révoquer à l'égard de la religion?